

PROCES-VERBAL

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE

DU MERCREDI 5 DECEMBRE 2018

Au nom du Conseil communal, Madame **Renée GENOUD**, Syndique, a le plaisir d'ouvrir cette assemblée à 19 h 30 en saluant et en souhaitant la plus cordiale bienvenue aux 47 personnes présentes. Elle annonce la présence de Monsieur Johann PURY du bureau Ribl SA.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par insertion dans la Feuille officielle, par affichage au pilier public et sur notre site internet ainsi que par l'envoi d'un tout ménage qui contenait également le procès-verbal de l'assemblée communale du 23 mai 2018.

Pour le bon déroulement de cette Assemblée, deux scrutateurs sont nommés, soit : Messieurs Prosper BOURBAN et Jacques THERAULAZ. Madame Renée GENOUD les remercie d'avance de leur collaboration et précise que les membres du Conseil communal peuvent se prononcer sur tous les objets présentés.

Le tractanda proposé se présente comme suit :

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 23 mai 2018. Il ne sera pas lu, il est annexé à la convocation.**
2. **Présentation et approbation du règlement scolaire**
3. **Présentation et approbation du règlement de l'accueil extrascolaire**
4. **Approbation des statuts de l'Association des communes de la Veveyse**
5. **Budget 2019**
 - 5.1 **Présentation du budget de fonctionnement et d'investissement**
 - 5.2 **Concept général d'adduction et de distribution d'eau potable**
 - 5.3 **Remplacement des compteurs d'eau potable**
 - 5.4 **Remplacement du tracteur et achat d'un tractotondeuse avec remorque**
 - 5.5 **Etude aménagement route et trottoir Chemin de la Vignetta**
 - 5.6 **Achat de conteneurs Molok**
 - 5.7 **Rapport de la commission financière**
 - 5.8 **Approbation**
6. **Divers**

Madame Renée GENOUD précise que tous les documents relatifs aux objets traités pouvaient être consultés au Bureau communal durant les heures d'ouverture.

Aucune remarque n'étant formulée, les objets seront traités tels que présentés et l'assemblée peut délibérer valablement.

Madame Renée GENOUD demande que chaque personne qui désire prendre la parole commence par se présenter en donnant son nom et son prénom.

1. PROCES-VERBAL

Le procès-verbal a été annexé à la convocation.

Aucune remarque n'étant formulée, il est accepté à l'unanimité avec remerciement à son auteur.

2. Présentation et approbation du règlement scolaire

Madame Marie-Claude RUFFIEUX présente le règlement scolaire à l'aide d'une projection. Elle précise que ce règlement avait été présenté en décembre 2017 et est repassé avec quelques modifications en vue de la future fusion des cercles scolaires Attalens, Granges et Remaufens.

L'article 2 stipule que la commune d'Attalens fonctionne comme commune pilote.

L'article 8 mentionne qu'en plus du mercredi après-midi, les demi-jours/jours de congé hebdomadaire sont les suivants :

- Pour les élèves de 1H : lundi matin, mardi après-midi, jeudi après-midi et vendredi toute la journée
- Pour les élèves de 2H : lundi après-midi et mercredi matin
- Pour les élèves de 3H : mardi matin ou jeudi matin (alternance)
- Pour les élèves de 4H : mardi après-midi ou jeudi après-midi (alternance)

L'horaire des classes est communiqué aux parents par écrit avant le début de l'année scolaire, en principe durant la première moitié du mois de mai.

Le Conseil des parents (article 10) se compose au maximum de 9 membres, parents d'élèves, nommés par les Conseils communaux des communes membres du cercle scolaire. Il s'agit d'un organe consultatif.

Le périmètre scolaire de l'établissement (article 14) est constitué des bâtiments accueillant les élèves, des préaux et des places de récréation. Ce périmètre délimite l'aire dans laquelle les élèves sont placés sous la responsabilité de l'école durant le temps scolaire. Le chemin de l'école ne fait pas partie du périmètre scolaire.

Aucune précision n'est demandée par l'assemblée.

Ce règlement est soumis au vote et est accepté à l'unanimité.

3. Présentation et approbation du règlement de l'accueil extrascolaire

Madame Marie-Claude RUFFIEUX présente cet objet et donne lecture de l'intégralité du règlement.

L'article 2 concernant la commission AES est nouveau. Une commission de l'Accueil (ci-après « Commission AES ») est nommée, dont la composition, le fonctionnement et les

attributions sont définis comme suit.

Composition :

- Les communes instituent une Commission AES composée d'au maximum 9 membres, parents d'élèves, nommés par les Conseils communaux des communes membres du cercle scolaire.
- Le ou la Conseiller(ère) communal(e) responsable du dicastère en charge de l'accueil extrascolaire de chaque commune en fait partie de droit, ainsi qu'un représentant de la Direction de l'Accueil avec voix délibérative.
- La participation occasionnelle du ou de la responsable d'établissement scolaire peut être demandée, avec voix consultative.

Madame Marie-Claude RUFFIEUX présente la nouvelle grille tarifaire.

Aucune précision n'est demandée par l'assemblée.

Cet objet est soumis au vote et est accepté par 46 oui et 1 abstention.

4. *Approbation des statuts de l'Association des communes de la Veveyse*

Madame Renée GENOUD présente cet objet à l'aide d'une projection. Dans sa forme actuelle, l'association des communes de la Veveyse (ACV) est une association telle que définie par les articles 60 et ss. du Code civil, qui détermine le cadre des associations à but non lucratif. Le changement principal porte donc sur le cadre légal de référence dans lequel s'insèrent les activités de cette association de communes et vise à l'intégrer à celui fixé par la loi sur les communes fribourgeoises (LCo, art. 109 et ss.), en lui conférant un statut d'association de communes à part entière, dont le siège est à Châtel-St-Denis.

Outre la défense des intérêts des communes veveysannes et leur collaboration, les communes consolident leur union afin de soutenir financièrement des projets d'intérêt public sociaux, culturels, sportifs et touristiques.

En effet, le principal moteur de cette modification statutaire est de permettre à la nouvelle entité de recourir à l'emprunt pour constituer le Fonds régional de la Veveyse qui sera utilisé dans le but de financer des infrastructures d'intérêt régional ou pour réaliser, en tant que maître d'œuvre, des projets d'envergure régionale.

Conscientes d'avoir à assumer, dans un futur relativement proche, des tâches dépassant leurs capacités financières propres et les limites mêmes de leur territoire, les communes de la Veveyse s'allient, par le biais de cette nouvelle association, afin de constituer un fonds veveysan destiné au financement ou au subventionnement de projets et de travaux d'intérêt régional. En effet, dans un élan solidaire qu'elles veulent résolument efficace, les communes se parent d'un nouvel instrument en vue de répondre aux exigences cantonales leur enjoignant de rendre concret le concept de « Région », inscrit dans le Plan directeur cantonal. Ces projets et travaux d'intérêt régional verront le jour sous forme d'études, de constructions d'ouvrages ou d'installations et de réalisations qui, par leur nature, leur portée ou leurs retombées, œuvreront au développement du district de la Veveyse.

L'octroi de l'aide sera toutefois subordonné à l'existence d'un projet d'intérêt régional, approuvé par l'Assemblée des délégués, sur proposition de la Conférence des syndics. Le projet devra être conforme au règlement d'octroi, qui est actuellement en cours d'élaboration et qui sera approuvé par l'Assemblée des délégué-e-s dans le courant de l'année prochaine.

Aucune précision n'est demandée par l'assemblée.

Ces statuts sont soumis au vote et sont acceptés à l'unanimité.

5. BUDGETS 2019

5.1 Présentation du budget de fonctionnement et d'investissement

Chaque Conseillère et Conseiller présente les postes des budgets de fonctionnement relatifs à ses dicastères en donnant les précisions nécessaires, ceci dans l'ordre des dicastères selon la copie des budgets qui est distribuée à chaque citoyen présent.

ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES & IMPOTS - FORETS

Par Madame Renée GENOUD

930.462.00 Attribution de la péréquation des ressources pour Fr. 114'269.—. Un montant nous sera versé selon l'avis du Service des Communes.

930.462.01 Attribution de la péréquation des besoins pour Fr. 70'868.—. Un montant nous sera versé selon l'avis du Service des Communes.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - CONSTRUCTIONS - ENERGIE

Par Monsieur Michel VAUTHEY

790.352.00 Participation Agglomération Rivelac pour Fr. 3'350.—. C'est un nouveau projet entre les communes vaudoises et fribourgeoises.

790.352.01 Participation à Région Glâne-Veveyse pour Fr. 8'000.— selon la clé de répartition.

ECOLES - AES - CULTURE ET LOISIRS - SPORT

Par Madame Marie-Claude RUFFIEUX

219.301.00 Salaires personnel accueil AES pour Fr. 42'500.—. Les salaires sont calculés pour 8 mois soit, jusqu'à la fusion des cercles scolaires Attalens, Granges et Remaufens.

219.302.00 Salaires personnel administratif AES pour Fr. 1'350.— pour 8 mois.

219.302.02 Salaires personnel conciergerie AES pour Fr. 2'300.— pour 8 mois.

219.352.00 Participation AES Attalens-Granges-Remaufens pour Fr. 14'900.—. Nouveau salaire de Madame Tamara DE KINKELIN de mars à août à 80% et de septembre à décembre à 60% selon la clé de répartition.

AFFAIRES SOCIALES - SANTE - PETITE ENFANCE

Par Madame Sylviane EMONET

EAU & ENDIGUEMENTS - EPURATION - GAZ- CIMETIERE

Par Monsieur Grégory DEGLISE

750.314.00 Travaux de conservation des ouvrages pour Fr. 22'000.—. Il s'agit d'une étude d'évacuation des eaux pluviales au Brêt.

ROUTES - VOIRIE - IMMEUBLES ET DOMAINES - AGRICULTURE

Par Monsieur Stéphane DORTHE

620.314.00 Entretien des routes, éclairage et marquage. Divers travaux courants sont prévus pour Fr. 10'000.—, des grilles et regards seront placés pour Fr. 10'000.—, des travaux sont prévus au passage à piétons « Closeau » pour Fr. 20'000.—, réfection de routes pour Fr. 40'000.— ainsi que la réfection du pont au chemin du Pontet avec Maraçon pour Fr. 40'000.—.

JUSTICE & POLICE - FEU - MILITAIRES - TIR - PROTECTION CIVILE - GESTION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Par Monsieur Jérôme TACHE

173.351.00 – Dispositif sanitaire en cas d'événement majeurs pour Fr. 1'150.—. Il s'agit d'un nouveau montant pour la gestion du dispositif sanitaire en cas d'événements majeurs, selon la DSAS.

Madame Renée GENOUD donne la récapitulation du **budget de fonctionnement** qui présente des charges d'un montant de Fr. 4'299'160.— et des produits de Fr. 4'155'747.— d'où **un excédent de charges de Fr. 143'413.—** qui représente un 3.5% de dépassement sur 5% autorisé. Aucune augmentation d'impôts n'est prévue pour le moment.

La parole est donnée à l'assemblée pour les questions relatives au budget de fonctionnement.

Monsieur Olivier FONTAINE demande si c'est la commune pilote qui décidera des travaux ou modifications à faire sur le bâtiment scolaire de Remaufens.

Madame Marie-Claude RUFFIEUX mentionne que nous sommes propriétaires de ce bâtiment et que ce n'est pas la commune pilote qui prendra ces décisions. La convention n'est pas encore signée et cela fait partie des éléments qui seront discutés.

Monsieur Olivier FONTAINE demande si les coûts d'exploitation seront plus élevés ou plus bas après la fusion.

Madame Marie-Claude RUFFIEUX explique que ce qui sera nouveau et qui augmentera considérablement les coûts, c'est le transport des élèves mais il est difficile de se prononcer aujourd'hui au vu des effectifs variables.

5.2 Concept régional d'adduction et de distribution d'eau potable

Monsieur Grégory DEGLISE présente cet objet à l'aide d'une projection. L'eau pourra transiter dans les deux sens vers les 4 partenaires soit, l'AVGG, le SIGE, la commune de Remaufens et la commune de Châtel-St-Denis.

L'estimation des coûts pour la réalisation de la conduite « Mology » - « Rosalys » est de Fr. 250'000.— puis la réalisation du solde de la conduite vers le « Mology » est de Fr. 485'000.— soit un total de Fr. 735'000.— pour le secteur « Rosalys ».

L'estimation des coûts pour le remplacement de la conduite « Rosalys » - « Scé » est de Fr. 1'350'000.— et la centrale de récupération d'énergie y compris la part du bâtiment, la turbine, le tableau de commande et by-pass de Fr. 250'000.—, font un total de Fr. 1'600'000.— pour le secteur « Rosalys » - « Scé ».

L'estimation des coûts pour la réalisation de la conduite « Chambre SIGE à Champ Bochet » - « Montimbert » est de Fr. 200'000.— puis la chambre de liaison « Montimbert » y compris les comptages ainsi que les pompes AVGG et Châtel-st-

Denis de Fr. 125'000.— font un total de Fr. 325'000.— pour le secteur « Scé » et « Montimbert ».

L'estimation des coûts au total pour la commune de Remaufens est de Fr. 2'660'000.— en ajoutant la part pour le volume du réservoir au Scé, soit Fr. 390'000.— ainsi que la marge d'approximation +20% pour Fr. 610'000.— pour un coût total de Fr. 3'660'000.—.

Il faut savoir que les captages, la conduite de transport et le réservoir datent des années 1906 et 1907. Ils ont donc plus de 110 ans et la moyenne d'âge pour de tels ouvrages est de 80 ans.

Les captages du Mology ont été rénovés en 2013. Chaque année nous procédons à des réparations sur la conduite de transport. Le réservoir du Mont n'est plus aux normes et il est à la limite de sa capacité. Les coûts d'une rénovation seraient presque équivalents à un réservoir neuf.

Le projet qui est présenté à cette assemblée devrait être fonctionnel pour les 80 prochaines années.

Pour le financement, la Commune fera un emprunt auprès d'un établissement bancaire dans la mesure de la nécessité. Les charges financières pour la Commune seront les intérêts selon le taux du jour, l'amortissement ordinaire de 4% par an soit Fr. 146'400.— avec un intérêt d'emprunt de 1.5% pour Fr. 54'900.—, soit un total de Fr. 201'300.—.

La parole est donnée à l'assemblée pour les questions.

Monsieur Charles TACHE demande quelle sera la différence d'eau supplémentaire par rapport à aujourd'hui.

Monsieur Gregory DELISE mentionne que dans la convention de base, le revenu minimum est garanti. Dans tous les cas on pourra vendre de l'eau.

Monsieur André DEGLISE demande comment est-ce qu'on peut établir un budget sur le turbinage des dernières années, étant donné que pour 2018 par exemple, au vu des conditions, nous ne pourrions pas beaucoup turbiner.

Monsieur Grégory DEGLISE répond qu'une étude a été réalisée sur trois ans consécutifs en établissant une moyenne globale. Evidemment que l'année 2018 ne peut pas être la seule référence pour définir une telle projection sur le futur.

Monsieur Robert GENOUD demande quel sera le rendement de ce turbinage.

Monsieur Johann PURY, du bureau Ribli SA, mentionne que des subventions sont prévues car avec l'utilisation des modules RTC tous les projets sont inscrits et des rétributions sont accordées pour les 20 prochaines années.

Monsieur Yvain STEHLE demande que deviendra l'installation du réseau actuel.

Monsieur Johann PURY répond que ce type de tuyaux reste en général dans le terrain, aucune démarche d'extraction n'est envisagée.

Monsieur Robert GENOUD souhaite savoir si le montant annoncé de Fr. 80'000.— est uniquement pour Remaufens.

Monsieur Grégory DEGLISE confirme que les Fr. 80'000.— concernent Remaufens sur le montant total de Fr. 160'000.—.

Monsieur Pierre GENOUD demande quelle sera la fonction exacte des pompes.

Monsieur Grégory DEGLISE répond que toute l'eau turbinée sera repompée seulement sur 6 bars, selon les exigences du SIGE.

Monsieur Robert GENOUD pose la question s'il faudra inscrire ce projet au Registre foncier et si cela est compris dans le prix total du budget.

Monsieur Grégory DEGLISE confirme que ce projet sera effectivement inscrit au Registre foncier et tous les coûts y relatifs ont été pris en compte.

5.3 Remplacement des compteurs d'eau potable

Monsieur Grégory DEGLISE présente cet objet au moyen d'une projection. Selon la SSIGE, les compteurs devraient être remplacés tous les 13 à 15 ans. Une grande partie des compteurs d'eau potable équipant notre commune ont largement dépassé leur temps de fonctionnement. Pour des raisons d'optimisation organisationnelle et économique, le Conseil communal propose de changer les compteurs mécaniques par des compteurs magnétiques inductifs.

En effet, les anciens compteurs présentent un défaut majeur ; ils deviennent moins efficaces avec le temps, la limite de démarrage de la turbine augmente, avec pour conséquence une tendance au sous-comptage. Les avantages des nouveaux compteurs sont :

- Relevé à distance (3 heures au lieu de 2-3 semaines)
- Transmission des données directement au bureau communal et impression des factures
- Augmentation de la rentabilité par la réduction des pertes d'eau
- Mesure les débits les plus faibles (5lt/h au lieu de 25lt/h)
- Compteurs plus robustes au corps étranger (pas de turbine)
- Une plus grande liberté d'installation

Actuellement, les communes de Châtel-St-Denis et Attalens sont équipées de tels compteurs. Une grande partie de la Gruyère et tout le SIGE le sont également. Le montant de la dépense est de Fr. 75'000.—.

Pour le financement, la Commune fera un emprunt auprès d'un établissement bancaire dans la mesure de la nécessité. Les charges financières pour la Commune seront les intérêts selon le taux du jour, l'amortissement ordinaire de 15% par an soit Fr. 11'250.— avec un intérêt d'emprunt de 1.5% pour Fr. 1'125.—, soit un total de Fr. 12'375.—.

La parole est donnée à l'assemblée pour les questions.

Monsieur André DEGLISE demande s'il faudra remplacer tous les compteurs du village.

Monsieur Gregory DEGLISE répond par l'affirmative.

Monsieur Charles LUCAS pose la question si les nouveaux compteurs sont solides ou s'ils sont en plastique.

Monsieur Grégory DEGLISE explique que le boîtier est en plastique et le reste de l'appareil est en alliage. Ces appareils sont très résistants et peuvent être posés facilement, horizontalement, à plat ou verticalement.

Monsieur Pierre GENOUD demande si la location de l'appareil sera offerte par la Commune.

Monsieur Gregory DEGLISE répond que le système de location des compteurs ne va pas changer.

Monsieur Prosper BOURBAN souhaite savoir si nous allons économiser le salaire de l'employé qui relève les compteurs.

Monsieur Grégory DEGLISE répond par la négative.

5.4 Remplacement du tracteur et achat d'un tractotondeuse avec remorque

Cet objet est présenté par Monsieur Stéphane DORTHE. Le tracteur actuel avait été prévu pour déneiger la place de l'école ainsi que différents endroits. Durant la belle saison, il servait à tondre le gazon de la place de jeux.

Suite à l'aménagement du trottoir, le Conseil communal s'est rendu compte qu'un tracteur de 1,60 m de large pour déneiger les trottoirs de la même largeur n'était pas adapté.

Le Conseil communal a décidé d'acheter un tracteur de déneigement adapté. En ce qui concerne la tonte de la place de jeux, le Conseil communal a décidé d'acheter un tractotondeuse à Mösching qui sera adapté pour son utilisation. La demande d'investissement est de Fr. 52'000.—.

Pour le financement, la Commune fera un emprunt auprès d'un établissement bancaire dans la mesure de la nécessité. Les charges financières pour la Commune seront les intérêts selon le taux du jour, l'amortissement ordinaire de 15% par an soit Fr. 7'800.— avec un intérêt d'emprunt de 1.5% pour Fr. 780.—, soit un total de Fr. 8'580.—.

Aucune question de l'assemblée.

5.5 Etude aménagement route et trottoir Chemin de la Vignetta

Monsieur Stéphane DORTHE présente cet objet. Le chemin de la Vignetta est en mauvais état. Les travaux de constructions des quartiers des Combes touchent à leur fin. Le Conseil communal a décidé de refaire cette route en y incluant un trottoir pour sécuriser les piétons qui se rendent au village. Le coût de cette étude est de Fr. 48'500.—.

Pour le financement, la Commune fera un emprunt auprès d'un établissement bancaire dans la mesure de la nécessité. Les charges financières pour la Commune seront les intérêts selon le taux du jour, l'amortissement ordinaire de 15% par an soit Fr. 7'275.— avec un intérêt d'emprunt de 1.5% pour Fr. 727.50, soit un total de Fr. 8'002.50.

La parole est donnée à l'assemblée pour les questions.

Monsieur Pierre GENOUD demande si à terme le chemin de la Vignetta sera aussi large que la route du Levant et la route du Pilon. Il faudrait peut-être penser à prévoir des places d'évitement pour faciliter la circulation.

Monsieur Stéphane DORTHE répond qu'à ce jour l'étude n'est pas encore terminée, mais à priori la route devra faire 5.10 m de large avec des trottoirs franchissables. Pour le reste, il est impossible de donner plus de détails au vu de l'avancement actuel de l'étude.

5.6 Achat de conteneurs Molok

Monsieur Stéphane DORTHE présente cet objet. Le Conseil communal a décidé de mettre six conteneurs Molok en plus afin de diminuer les places de ramassage.

Il faut vivre avec notre temps et profiter des travaux en cours pour la pose de ces Molok qui passent un peu mieux dans le paysage que des conteneurs. Quatre seront prévus aux bâtiments en construction à la hauteur de l'entreprise Emonet à la route Villageoise 9 et deux aux Brêts à la hauteur de la construction de Monsieur Christian BALMAT. Le montant de la dépense est de Fr. 36'000.—.

Pour le financement, la Commune fera un emprunt auprès d'un établissement bancaire dans la mesure de la nécessité. Les charges financières pour la Commune seront les intérêts selon le taux du jour, l'amortissement ordinaire de 5% par an soit Fr. 1'800.— avec un intérêt d'emprunt de 1.5% pour Fr. 540.—, soit un total de Fr. 2'340.—.

La parole est donnée à l'assemblée qui n'a pas de question.

Madame Renée GENOUD donne lecture du **budget d'investissement** qui boucle avec **un total de charges de Fr. 4'763'500.—**. Ce montant comprend les investissements qui vous ont été présentés. Les reports sont à hauteur de Fr. 887'000.— dont Fr. 104'150.— pour l'étude pour l'agrandissement et rénovation du bâtiment scolaire, Fr. 670'800.— concernant l'aménagement du trottoir et de la route Villageoise, Fr. 10'150.— pour le plan général d'évacuation des eaux, Fr. 94'900.— pour la construction d'une digue de retenue aux Brêts et Fr. 7'000.— concernant le complément à la révision générale du plan d'aménagement local.

5.7 Rapport de la commission financière

La parole est donnée à Monsieur Ralph PERROUD, Président de la commission, qui donne lecture du rapport et du préavis de la commission financière concernant les budgets de fonctionnement et d'investissement proposés par le Conseil communal.

Le Conseil communal a prévu des recettes ainsi que des dépenses dans des proportions permettant de maintenir un équilibre adéquat du compte de fonctionnement.

Compte tenu des éléments présentés, la Commission financière donne un préavis favorable pour l'aménagement de la route et trottoir du chemin de la Vignetta, au remplacement du tracteur et achat d'un tractotondeuse, au remplacement des compteurs d'eau potable, à l'achat de conteneurs Molok et au concept régional d'adduction et distribution d'eau potable.

Elle propose à l'Assemblée d'accepter le budget de fonctionnement 2019 tel que présenté ainsi que les 5 investissements présentés ce soir.

Madame Renée GENOUD adresse ses remerciements aux membres de la commission pour leur travail.

5.8 Approbation

Afin de respecter les exigences de la loi et les recommandations du Service des Communes, les objets sont soumis au vote, soit :

5.1 Budget de fonctionnement

Accepté à l'unanimité.

5.2 Concept régional d'adduction et de distribution d'eau potable

Investissement de Fr. 3'660'000.— accepté à l'unanimité.

5.3 Remplacement des compteurs d'eau potable

Investissement de Fr. 75'000.— accepté à l'unanimité.

5.4 Remplacement du tracteur et achat d'un tractotondeuse avec remorque

Investissement de Fr. 52'000.— accepté à l'unanimité.

5.5 Etude aménagement route et trottoir Chemin de la Vignetta

Investissement de Fr. 48'500.— accepté à l'unanimité.

5.6 Achat de conteneurs Molok

Investissement de Fr. 36'000.— accepté à l'unanimité.

Les budgets 2019 sont acceptés.

6. DIVERS

Madame Renée GENOUD précise que les principales informations venant du Conseil communal figuraient dans l'information à la population. Les Conseillères et Conseillers restent bien entendu à disposition pour d'éventuelles questions.

La parole est donnée à l'assemblée.

Monsieur Robert GENOUD demande s'il est possible lors de la prochaine assemblée d'avoir une projection plus lisible et plus grande ainsi que des micros qui fonctionnent.

Madame Renée GENOUD répond que nous ferons notre possible et s'excuse pour les désagréments.

Au terme de cette assemblée et bientôt à la fin de l'année, Madame Renée GENOUD tient à remercier l'assemblée pour la confiance témoignée envers le Conseil communal et adresse aussi ses remerciements à ses collègues pour leur dévouement et leur engagement ainsi qu'au personnel administratif.

Un grand merci également à tous les membres des commissions ainsi qu'à tout le personnel employé dans la commune. Ces remerciements leur seront réitérés lors de la traditionnelle collation qui aura lieu au début 2019.

La parole n'étant plus demandée, Madame Renée GENOUD, remercie chacune et chacun pour sa participation active aux affaires communales, leur souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et lève l'assemblée à 21h30 en les invitant à partager le verre de l'amitié.

La Syndique

Renée GENOUD

La Secrétaire

Estelle CHATAGNY